

Numérique

38e Congrès FNCCR - Septembre 2022 - RENNES

Table ronde 6 - Mardi 27 septembre 2022 - 14h15

INFRASTRUCTURES ET GÉNIE CIVIL TÉLÉCOM : ENJEUX ET STRATÉGIES POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

INTERVENANTS



Animation par Ariel GOMEZ

Zacharia ALAHYANE

Directeur des programmes France Mobiles et France THD de l'ANCT

Régis BANQUET

Président du SYADEN

Antoine DARODES

Directeur des investissements de la Caisse des dépôts

Olivier FONTANIE

Membre du bureau exécutif d'Enedis

Cyril LUNEAU

Directeur général des collectivités locales d'Orange

Patrick MALFAIT

Directeur général de Mégalis Bretagne

Ariel GOMEZ

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Ariel Gomez, rédacteur en chef de Smart City Mag. J'ai le plaisir d'animer cette table ronde au cours de laquelle nous allons parler des infrastructures et du génie civil Télécom sous l'angle des enjeux et stratégies qui se posent en la matière pour les collectivités territoriales.

L'infrastructure, rappelons-le, est la base de tout. Sans elle, pas de service dématérialisé ni de territoire connecté, et sans génie civil, pas d'infrastructure numérique. Ces infrastructures sont souvent gérées par les collectivités territoriales, dans l'intérêt général, mais il n'y a pas une manière unique de faire. Alors, quelles sont les stratégies innovantes de ces dernières pour les valoriser et en garder la maîtrise ? Que va-t-il se passer avec la fin du cuivre ? Ce sont quelques-unes des questions que nous allons tenter de tirer au clair en compagnie d'un panel d'intervenants de très haut niveau que j'ai la chance d'avoir avec moi cet après-midi.

Régis BANQUET est président de la Commission Infrastructures Numériques de la FNCCR, président du Syndicat Audois d'Énergie et du Numérique (SYADEN) et également président de Carcassonne Agglo.

Patrick MALFAIT est directeur général de Mégalis.

Cyril LUNEAU est directeur général des collectivités territoriales chez Orange.

Olivier FONTANIE est membre du Comité exécutif d'Enedis.

Zacharia ALAHYANE est directeur des programmes de France Mobiles et France Très Haut Débit de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Antoine DARODES est directeur des investissements à la Caisse des dépôts.

Ariel GOMEZ

MONSIEUR RÉGIS BANQUET, EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT DU SYADEN, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER À QUEL STADE DE LA COUVERTURE FIBRE VOTRE TERRITOIRE SE TROUVE-T-IL AUJOURD'HUI ?

Régis BANQUET



Sur le territoire audois, la couverture suit un processus en deux étapes. La 1^{re} phase couvre aujourd'hui pratiquement 92% de la population. Orange a couvert les zones AMII. L'objectif était d'installer 90 000 prises avec un budget environnant 140 millions d'euros, 65 000 prises ont été réalisées. Aujourd'hui, le taux de pénétration commerciale, qui s'élève à près de 35 000 abonnés, est intéressant. Pour de cette deuxième phase, qui débute actuellement, il reste entre 25 000 et 30 000 prises à

réaliser dans des zones délicates, telles que les montagnes.

D'un point de vue financier, un fort coût reste à la charge du Syndicat et de ses partenaires pour réaliser la complétude du réseau. En effet, si dans un premier temps, 140 millions ont permis de financer 110 000 prises, il reste 90 millions à financer pour réaliser les 25 000 prises restantes. Nous espérons que toutes les Audoises et tous les Audois du territoire RIP auront un accès égalitaire à la fibre avant la fin 2024. Mon unique inquiétude réside dans l'absence de visibilité sur les réalisations auxquelles les opérateurs se sont engagés en 2014 ou 2015 pour assurer la complétude du réseau en zones AMII.

Ariel GOMEZ

Nous reviendrons sur toutes ces questions ultérieurement.

GLOBALEMENT, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SE PASSE BIEN, MAIS LES RACCORDEMENTS COMPLEXES REPRÉSENTENT ENTRE 2 ET 3 MILLIARDS D'EUROS QUI NE SONT TOUJOURS PAS FINANCÉS. QUELLE EST VOTRE POSITION SUR LE SUJET : QUI DOIT LE FAIRE, ET QUI FINANCE ?

Régis BANQUET

Chacun fait dans sa partie : les responsables des RIP doivent s'occuper des raccordements complexes qui les concernent. L'État a mobilisé aujourd'hui une enveloppe de 150 millions d'euros pour couvrir ces raccordements complexes qui, comme vous l'avez dit sont estimés entre 2 et 3 milliards d'euros. À mes yeux, cette enveloppe n'est pas totalement à la hauteur de l'objectif de basculement du cuivre vers la fibre à l'horizon 2030. Les raccordements complexes représentent des investissements colossaux : il s'agit de faire face à l'absence d'infrastructures, ou aux installations aléatoires de câbles sans fourreau qui traversent des terres agricoles depuis 20 ou 30 ans. Il me semble que nous devrions réfléchir au recours à un fonds national mutualisé, afin qu'une péréquation nationale permette aux opérateurs d'infrastructures de réaliser ces raccordements sans mettre en péril leurs équilibres financiers.

Ariel GOMEZ

La compétence des interlocuteurs réunis autour de cette table nous permettra tout à fait d'aborder ce sujet.

PATRICK MALFAIT, VOUS ÊTES DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MÉGALIS, QUI A LA PARTICULARITÉ D'ÊTRE UN RIP FTTH AVEC AFFERMAGE. AVEC 1,4 MILLION DE PRISES À DÉPLOYER, C'EST PEUT-ÊTRE AUSSI L'UN DES PLUS GRANDS DE FRANCE. AUTRE PARTICULARITÉ, VOUS VISEZ 100 % DE COUVERTURE FTTH. LORSQUE VOUS ATTAQUEZ UNE ZONE, VOUS LA COUVREZ EN TOTALITÉ, Y COMPRIS LES RACCORDEMENTS COMPLEXES. VOUS AVEZ PRIS UN PETIT PEU DE RETARD SUR LA PHASE UN DE VOTRE DÉPLOIEMENT, UN PEU MOINS SUR LA PHASE DEUX, CE QUI FAIT QUE VOUS N'ALLEZ PAS TOUT À FAIT PARACHEVER VOTRE COUVERTURE EN 2025, MAIS PLUTÔT EN 2026. QUELS SONT LES RÉSEAUX QUI VOUS ONT RETARDÉS ?

Patrick MALFAIT

La première des trois phases de notre déploiement a été retardée, car nous n'avons pas adopté les bons modèles

Patrick MALFAIT



géographiques, organisationnels et industriels. En effet, nous avons retenu le modèle de l'affermage. Or, les RIP les plus avancés ne sont pas ceux qui ont suivi ce modèle.

Le projet BTHD, tel qu'il avait été conçu initialement, était difficilement réalisable d'un point de vue industriel et géographique, car il projetait une couverture à 100 % de toute la zone, y compris les raccordements complexes. Les premières prises ont été réalisées dans les zones

blanches de campagne encore couvertes par l'ADSL. La première commune raccordée aux confins du Morbihan et des Côtes-d'Armor, Saint-Connec, compte 300 habitants. La nécessité d'aménager un NRO, des transports, et de déployer beaucoup de linéaires désavantage assurément à la volumétrie.

Les difficultés posées par les choix industriels qui ont été faits. Au-delà de l'affermage, nous avons fait le choix d'être multiconstructeurs, en allotissant les études et les entreprises de travaux. Mais les difficultés consécutives à la coordination de cinq bureaux d'études et cinq constructeurs nous ont conduits à changer de modèle industriel au cours des phases deux et trois. La conception et la réalisation ont ainsi été confiées à Axione. Si le déploiement à 100 % est raisonnablement envisageable pour 2026, il est en revanche inatteignable en 2025. Aujourd'hui, nous en sommes à 220 000 prises construites, 170 000 raccordées et entre 43 et 45 % de taux de pénétration. Pourtant, l'avantage commercial du déploiement de la fibre est très attractif en cela que les zones rurales passent directement d'une absence de parts de marché aux services standardisés des grandes agglomérations.

Ariel GOMEZ

POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER QUEL A ÉTÉ PRÉCISÉMENT LE PROBLÈME POSÉ PAR LES POTEAUX QU'IL A FALLU REMPLACER ?

Patrick MALFAIT

Dans les Côtes-d'Armor, il faut planter un poteau par prise. Ce déploiement de linéaires extrêmement long pose des problématiques telles que l'élagage, que nous étions à l'origine seuls à porter. En outre, l'histoire particulière de la construction du réseau du cuivre induit dans cette ré-

gion davantage de câbles en pleine terre qu'ailleurs. Cela implique les Cahiers des Prescriptions techniques de Génie Civil (CPT) ou bien de planter des poteaux, ce qui est plus rapide et moins coûteux. Nous sommes donc de très gros consommateurs de poteaux, de Génie civil Boucles et Liaisons d'Optique (GC BLO) et de ORANGE Whosales France. Pour contourner la pénurie d'appuis fournis par ORANGE depuis le début de 2021 jusqu'à l'été 2022 (fortement impactant en raison de l'ampleur de notre volumétrie), nous avons dû demander à Axione d'acheter les poteaux qu'Orange ne pouvait pas fournir, et nous faire rembourser ultérieurement.

Ariel GOMEZ

COMBIEN DE POTEAUX CELA REPRÉSENTE-T-IL ?

Patrick MALFAIT

Des dizaines de milliers de poteaux, en métal ou en bois. En effet, Orange ne veut plus de poteaux en bois, mais nous autorise à les acheter pour les remplacer. Dans un récent article de presse, M. GUÉRIN affirmait que le réseau ADSL allait continuer à se dégrader dans les années à venir. J'espère pour ma part que les infrastructures seront maintenues. Non seulement nous les utilisons, mais nous avons remplacé de fait entre 25 et 30% des poteaux et fourreaux d'Orange.

Ariel GOMEZ

Merci pour ce témoignage qui reflète la réalité de la construction du réseau.

ZACHARIA ALAHYANE, AVEZ-VOUS DÛ PROCÉDER À DES RAPPELS À L'ORDRE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES DANS UNE DYNAMIQUE DE PRODUCTION ET LA QUALITÉ DES DÉPLOIEMENTS ?

Zacharia ALAHYANE

Avant de parler de rappel à l'ordre, je commencerais par dire que le plan France THD est un succès. 32 millions de locaux sont aujourd'hui raccordables à la fibre, parmi lesquels 5 millions (dont 3 millions en zone RIP) ont été réalisés au cours des 12 derniers mois. Je tiens à féliciter tous les acteurs de cette réussite, c'est-à-dire les opérateurs et les collectivités, pour leur mobilisation.

Le premier sujet sur lequel notre attention se porte est la dynamique des territoires qui n'ont pas encore atteint le rythme industriel attendu, car le rôle de l'ANCT est justement de les accompagner par le conseil et le financement. À ce titre, quelques territoires – qu'il est inutile de nommer – font l'objet d'une attention particulière.

Ariel GOMEZ

L'OBJECTIF QUI DEVAIT INITIALEMENT ÊTRE ATTEINT EN 2025 EST REPOUSSÉ À 2026. EST-CE QUE LE DÉLAI SERA DIFFICILE À RESPECTER POUR CERTAINS ?

Zacharia ALAHYANE



Exactement. Ce sujet interroge, mais je pense qu'il est possible de rattraper le retard en accélérant ou modifiant l'organisation initiale, comme l'a fait Mégalis, dont je félicite les choix.

Notre second sujet d'attention est la qualité des performances qui, aujourd'hui, détermine celle de demain. Ainsi que nos prédécesseurs qui n'imaginaient pas le potentiel d'utilisation du réseau cuivre, personne ne peut prévoir aujourd'hui quelles seront les attentes de la fibre dans 40 ans. Nous menons des audits

en lien avec les collectivités et sommes intraitables sur les exigences techniques, car la performance de demain dépend de la qualité d'aujourd'hui. Nous reconnaissons bien sûr la valeur de la continuité optique, pourtant sa performance n'est pas à la hauteur de nos attentes.

Nos attentes qualitatives concernent en outre le raccordement, qui est la dernière étape de nos efforts collectifs. C'est aussi la seule qui est visible pour l'utilisateur final. Il est regrettable que, pour des raisons liées à l'organisation, à la structure de sous-traitance, à l'insuffisance de qualification des intervenants, cette étape se déroule parfois dans de mauvaises conditions. Or, cela est regrettable, car cet indicateur, qui est un facteur d'appréciation du plan France THD, peut entacher toute la profession s'il est mal réalisé.

Lors du Comité de pilotage présidé par les ministres M. BAROT et M. FAURE et réuni avec l'ensemble des acteurs de la filière - les opérateurs, la Fédération, les associations de collectivités - l'État s'est engagé à veiller à l'application des engagements pris par les opérateurs sur le raccordement.

Ariel GOMEZ

QUELLE EST LA VOLUMÉTRIE DE CES CARENCES DE QUALITÉ DE RACCORDEMENT ?

Zacharia ALAHYANE

Le chiffre est incertain. Mais, quand bien même il se réduirait à 2 % comme annoncé par Infranum, il pollue l'en-

semble de notre travail collectif. Certaines personnes vont même jusqu'à refuser l'installation de la fibre pour des raisons liées à la qualité du raccordement. Cette inquiétude soulève alors la question subséquente de l'extinction du cuivre.

Ariel GOMEZ

Ce sujet et ses conséquences seront abordés ultérieurement. Je souhaiterais que l'on aborde la question du coût des raccordements complexes, qui reste dans la zone grise du plan France THD.

150 MILLIONS D'EUROS ONT ÉTÉ DÉBLOQUÉS EN DÉCEMBRE 2021 DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE. OR, UN MONTANT DE 2 À 3 MILLIARDS D'EUROS EST PARFOIS AVANCÉ. EST-CE QUE VOUS EN AVEZ DES PRÉCISIONS À APPORTER ?

Zacharia ALAHYANE

Notre champ ne s'étend qu'aux raccordements complexes en zones publiques, RIP. L'enquête menée en 2021 par l'ANCT et la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie met en avant le fait que les facteurs de complexité n'ont pas nécessairement d'impact financier. Par exemple, le flux d'information entre les opérateurs d'infrastructure et les opérateurs commerciaux, qui n'est pas un sujet financier, est pourtant un facteur de complexité déterminant. La pédagogie mise en œuvre pour convaincre les utilisateurs finaux d'accepter des modifications de leur environnement en est un autre exemple, ou encore les problèmes d'élagage.

En revanche, les travaux, eux, demandent un financement que l'État a pris en charge à hauteur de 150 millions d'euros. Ce financement est destiné aux collectivités et à la création – et non à l'entretien, dont est responsable le propriétaire – de Génie civil. Mais l'État, qui apporte 1/8 e du financement, ne sera pas le seul financeur. Une part égale est attendue des collectivités et des opérateurs qui doivent ouvrir un champ de dialogue.

Cet appel à projets est ouvert pour un an à partir d'avril 2022, afin de permettre aux collectivités de trouver un équilibre financier avec leurs délégataires. Le budget pour couvrir entre 240 et 250 000 locaux de la zone RIP est estimé à 1,2 milliard.

Le pouvoir public peut en revanche difficilement intervenir financièrement sur les zones privées.

Ariel GOMEZ

CYRIL LUNEAU, QUELLE EST LA POSITION D'ORANGE SUR LES RACCORDEMENTS COMPLEXES DANS SES ZONES DE COMPÉTENCE ?

Cyril LUNEAU



Tout d'abord, je souhaite rappeler le contexte dans lequel intervient Orange. Le déploiement de la fibre en France se décompose en plusieurs zones. Dans la première, en zone très dense, l'ensemble des acteurs sont appelés en concurrence à déployer la fibre. Un appel à manifestation d'intérêt a été réalisé pour la deuxième, qui est la zone privée dans laquelle Orange se déploie. L'ensemble de ces zones représente 60 % des prises en France. Les 40 % res-

tants sont des zones d'initiatives publiques. Force est de constater qu'Orange est le principal opérateur sur la zone très dense. 80% du déploiement de la zone AMII est également réalisé par Orange, le restant par SFR. Enfin, en zone RIP, Orange Concession participe à hauteur de 30 % au déploiement. Sur la totalité du sol français, Orange aura globalement réalisé environ 60 % des prises.

Par ailleurs, Orange intervient sur trois niveaux :

- le Génie civil ;
- le déploiement dans les trois zones précitées ;
- en tant que Fournisseur d'accès à internet (FAI), quel que soit le constructeur des prises.

Pour répondre à M. Régis BANQUET, de toute évidence et sur l'ensemble des zones, Orange transmet au niveau politique toutes les informations sur les déploiements nécessaires à l'élaboration des projets d'aménagement numérique du territoire.

Quant aux raccordements complexes, ils sont présents sur toutes les zones. L'ANCT intervient sur l'espace public en zone RIP. Nous confirmons les résultats de l'enquête menée par l'ANCT relatifs aux définitions de la complexité des raccords. Sur l'ensemble des réseaux d'initiatives publiques, L'État et les collectivités sont contributeurs. Le modèle économique est celui des OCEN, c'est-à-dire des FAI qui louent ou achètent des prises construites par les délégataires ou en régie.

Il faut établir la capacité de ces quatre acteurs à prendre en considération la problématique de cette complexité et du

surcoût du raccordement de ces prises. Orange est disposé à participer à une réflexion pour un modèle économique répliquable à l'échelle nationale et insiste sur la nécessité de réunir l'ensemble de l'écosystème pour trouver des solutions communes. Cette réflexion doit être prioritaire et immédiate pour favoriser efficacement l'organisation à venir.

Pour finir, la question de savoir ce que l'on doit faire en attendant se pose. Le modèle actuel qui est celui du dispositif de cohésion numérique des territoires propose des solutions alternatives. Combien de temps vont-elles durer ? Je rappelle que le gouvernement a financé, avec raison, un satellite qui apporte un débit intéressant, a obligé les opérateurs à proposer des offres 4G fixes, voire plus tard de 5G fixes. Il faut donc utiliser ces solutions qui existent.

Ariel GOMEZ

Zacharia ALAHYANE a précédemment estimé le financement à 1,2 milliard, dont 150 millions financés par l'État.

CONNAISSEZ-VOUS LE MONTANT AUQUEL ORANGE CONCESSION S'ENGAGE POUR LA ZONE RIP ?

Cyril LUNEAU

La rentabilité des entreprises doit rester identique. Nous devons nous concerter avec les délégants sur le financement des surcoûts. Diverses solutions sont envisageables, comme l'allongement de la durée de concession, des subventions supplémentaires, etc. Mais il est inconcevable d'imaginer que c'est le secteur privé qui paiera. Il faut que chacun assume sa responsabilité, comme nous l'avons fait pour le plan France THD, qui a très bien fonctionné.

Ariel GOMEZ

OLIVIER FONTANIE, VOUS ÊTES EXPLOITANT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DES COLLECTIVITÉS DONT LES INFRASTRUCTURES SONT MISES À PROFIT POUR DÉPLOYER DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE CADRE DU PLAN THD. SI LE PROGRAMME FONCTIONNE, IL RESTE POURTANT QUELQUES ASPÉRITÉS QUI FONT PRENDRE DU RETARD À CERTAINS DÉPLOIEMENTS, ET QUI CONCERNENT ENTRE AUTRES LE RENFORCEMENT DES APPUIS AÉRIENS. QUE SE PASSE-T-IL CONCRÈTEMENT SUR CE POINT ?

Olivier FONTANIE

En effet, certaines conventions fonctionnent, car l'utilisation du support commun — cela est valable également pour le souterrain — est pertinente.

Olivier FONTANIE



On accueille le cuivre depuis plus de 70 ans sur les poteaux supports des collectivités telles que les PTT avec lesquelles il y avait des conventions d'utilisation. À l'arrivée du programme THD, la réunion de tous les acteurs — la FNCCR pour le modèle, les AODE pour la déclinaison, l'ANCT, les ministères successifs, et les opérateurs — a donné lieu en 2015 à un nouveau modèle de convention qui a été mis à disposition sur tous les territoires. Il est très largement utilisé, car il apporte des simplifications importantes, mais aussi des gains

temporels et économiques au programme. Pour ne citer que deux exemples des nombreuses améliorations qu'Enedis et l'ensemble des partenaires n'ont eu de cesse de réaliser depuis 2015, je citerai la mise en place d'un principe appelé le CAPO (pour contrôle a posteriori) qui permet de paralléliser la pose avec le contrôle des études. L'étude et le contrôle peuvent ainsi être réalisés sans blocage du processus de pose. Un accès à un système d'information est donné aux opérateurs qui remplissent certaines conditions afin de faciliter l'échange de données et gagner du temps. Cette contribution d'Enedis se passe dans un cadre qui a été décliné ce matin par Mme Marianne LAIGNEAU, notre présidente. Le premier point est le respect des règles d'accès au voisinage du réseau électrique. Le second est le respect des règles liées à la tenue mécanique des supports. Le troisième garantit l'équilibre économique d'Enedis. En effet, dans sa mission d'opérateur de service public Enedis a la responsabilité de faire respecter les deux premières règles, d'ordre législatif. La troisième règle tire sa légitimité du fait que le régulateur nous demande de ne pas faire de marge dans notre mission de service public de fournisseur d'électricité. En contrepartie, nous avons le devoir de garantir que l'ensemble des coûts supportés par Enedis en maintenant l'exploitation des réseaux ne pèsera pas sur les clients du réseau de distribution électrique. La responsabilité qui nous incombe de faire respecter ces trois fondamentaux occasionne donc des tensions avec les opérateurs qui ne s'y prêtent pas. Nous employons avec ces derniers des méthodes allant du dialogue et du rappel des règles jusqu'à ester en justice, dans une minorité de cas. Globalement, nous parvenons à faire respecter cet équilibre, comme le prouve la vaste utilisation des supports communs.

Ariel GOMEZ

Vous avez parlé de la convention qui lie les partenaires. Un arrêté favorisant cette simplification a également imposé le renouvellement de la convention.

POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER QUELS SONT LES POINTS QUI NE SONT PAS RÉGLÉS À CE SUJET ?

Olivier FONTANIE

Nous avons été nombreux à participer à l'élaboration de cet arrêté. Je pense à Zacharia ALAHYANE en particulier, mais aussi aux opérateurs, à la FNCCR, qui ont établi un partenariat pour pouvoir matérialiser des simplifications supplémentaires. Pour exemple, je citerai la question particulièrement importante du respect de la tenue mécanique des supports de branchement.

Cet arrêté, qui a abouti en décembre 2021, prévoit des adaptations conventionnelles auxquelles nous nous sommes attelés à partir de février 2022. Sept mois plus tard, force est de constater que cela n'a pas avancé. Enedis n'est pas opposé aux améliorations proposées par certains acteurs, dans la limite du respect des trois fondamentaux. Or, certaines propositions déplacent cet équilibre. Je citerai par exemple la demande de dispense de conditions d'accès au réseau, qui n'est pas négociable par rapport aux règles de sécurité du voisinage électrique, et à la sécurité des opérateurs. Ou encore, la demande d'évolution de nos systèmes informatiques que nous ne pouvons faire aboutir en raison des coûts et transformations que cela impose dans le domaine de l'énergie.

Notre position consiste donc à demander un recentrage de l'adaptation conventionnelle sur une déclinaison stricte de l'arrêté.

Ariel GOMEZ

ZACHARIA ALAHYANE, AVEZ-VOUS COMME RÔLE DE CONCILIER LES PARTIES POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ?

Zacharia ALAHYANE

Oui, mais avant de répondre à cette question, je souhaiterais rappeler le rôle déterminant que joue Enedis dans le plan France THD.

Nous avons besoin des 4 millions d'appuis aériens mobilisés par Enedis, particulièrement en zone rurale, en complément des 13 millions mobilisés par Orange. Le dialogue s'est instauré entre la FNCCR, Enedis, Infranum, mais force est de constater que les positions s'opposent

encore sur certains sujets. Du point de vue de l'État, il nous semble que des accords auraient dû être trouvés, afin de mettre en application l'arrêté. Nous nous attachons à faciliter la convergence des points de vue de la FNCCR, d'Enedis, d'Infranum. Nous nous félicitons de l'émergence de l'arrêté autant que de l'aboutissement futur de la convention.

Ariel GOMEZ

CYRIL LUNEAU, LA FERMETURE COMMERCIALE DU CUIVRE EST PROGRAMMÉE ET ANNONCÉE POUR 2025, AVEC UN DÉMONTAGE QUI DEVRAIT DÉBUTER EN 2026 ET S'ACHEVER EN 2030. QUELQUES QUESTIONS RESTENT EN SUSPENS : COMPTE TENU DES DÉCALAGES DE CALENDRIER, COMMENT SE FERA LA CONCERTATION ENTRE ORANGE ET LES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES POUR ÉVITER QUE LES TERRITOIRES NE SOIENT DÉMUNIS DU CUIVRE SANS ÊTRE ENCORE RACCORDÉS À LA FIBRE ? QU'ADVIENDRA-T-IL DES LOCAUX ET DES FOURREAUX VIDES ?

Cyril LUNEAU

Certes, le déconditionnement du cuivre est un projet qui appartient à Orange, mais au vu de l'étendue de ce chantier, il est impossible qu'Orange y parvienne seul. C'est pourquoi nous collaborons avec l'ensemble des parties prenantes : le législateur, les partenaires d'Orange susceptibles de travailler sur les réseaux, les FAI qui utilisent le réseau cuivre et les collectivités. De fait, la première expérimentation a été menée à bien grâce à l'aide précieuse apportée par la maire de la commune de Lévis-Saint-Nom.

Comme vous l'avez signalé, aucun démontage ne sera fait avant 2026, car il faut préalablement arrêter le réseau. Des expériences seront menées grâce à la participation de cinq cents communes présentant les configurations les plus variées : certaines sur des zones denses, d'autres non, avec RIP, sans RIP, en territoire d'outre-mer, etc.

En tout état de cause, le choix des communes est déterminé par les collectivités elles-mêmes qui, seules peuvent décider de leur aptitude à participer à cette expérimentation.

Par ailleurs nous devons prendre en considération les éventuels refus des clients de basculer vers la fibre et nous assurer de dispositifs réglementaires qui contraignent ou nous ôtent toute responsabilité. Ce programme est colossal. Certes, comme cela a été dit précédemment, le cuivre a révélé des capacités insoupçonnées, mais malheureusement, au terme du 6e plan choc, il révèle aussi

ses limites et la dégradation de sa qualité en vieillissant. Autant de problématiques accentuées dans les territoires où les longueurs aériennes du cuivre sont davantage soumises aux aléas climatiques.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années nous signalons en vain à l'ARCEP que l'affaiblissement de la densité du réseau DSL ne permet plus de compenser l'augmentation des coûts de sa maintenance.

Comme le souligne le Secrétaire général d'Orange Nicolas GUÉRIN, Orange consacre tous les moyens nécessaires à la maintenance infrastructures, dont nous n'envisageons pas de nous séparer. Pour autant, nous considérons qu'il y a des points de résilience et des investissements à faire. Nous sommes enclins à travailler avec la FNCCR sur les zones pour lesquelles nous aurions des intérêts convergents. Je pense qu'il est important qu'il y ait un catalogue de service qui permette d'informer les collectivités du coût des enfouissements qu'elles projettent d'effectuer.

Amale EL KHALEDI

Maire de Saint-Fulgent-des -Ormes et vice-présidente du territoire énergie de l'Orne.



L'Orne est un immense territoire rural de 270 000 habitants. Le discours qui vient d'être prononcé n'est pas acceptable dans un petit village de 161 habitants, comme le mien, dans lequel il y a de gros problèmes de réseau. J'ai pris le parti de réaliser des améliorations sur les fils nus. Par souci de sécurisation, le TE61 a fait l'effort de mettre les réseaux en sous-terrain et la commune subventionne l'opération. Cela coûte 40 000 euros à notre petite commune qui ne perçoit que 60 000 euros de recettes annuelles. Malgré cet investissement colossal, nous avons dû subir une coupure de téléphone d'une durée de trois semaines dont les conséquences auraient pu être dramatiques, du point de vue de la santé et de la sécurité des habitants.

Nous ne sommes situés qu'à 150 kilomètres de Paris, mais les difficultés quotidiennes de nos concitoyens justifient ma présence ici aujourd'hui.

Ariel GOMEZ

Nous nous engageons à prendre en considération toutes les questions à la fin de cet échange, mais Cyril LUNEAU souhaite peut-être apporter dès maintenant quelques éléments de réponse ?

Cyril LUNEAU

Bien que n'ayant pas nécessairement compris le cadre dans lequel Orange avait manqué à son devoir d'enfouissement, il est pourtant certain qu'Orange se doit d'apporter une réponse lisible sur l'ensemble du territoire. Bien que les aspérités soient nombreuses dans un contexte de changement de modèle et de réseau, n'oublions pas que ce programme est exemplaire au niveau européen. Nous souhaitons apporter un éclairage national sur nos priorités sans pourtant nier les difficultés qui surgissent localement et que nous avons le devoir de corriger.

Ariel GOMEZ

PATRICK MALFAIT VOUS ALLEZ FAIRE UN PREMIER TEST DE CESSATION DU CUIVRE EN FIN D'ANNÉE DANS UNE VILLE DE 1 400 HABITANTS ENTRE QUIMPER ET SAINT-BRIEUC. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER COMMENT CELA VA SE PASSER POUR MÉGALIS ?

Patrick MALFAIT

La fin du cuivre revêt deux aspects : le déconditionnement, qui a été évoqué par Cyril LUNEAU et sur lequel je reviendrai également, et la décision, appelée « Zéro cuivre » de ne plus construire de ligne de cuivre dans les nouvelles habitations. Il arrive, et c'est regrettable, que certaines habitations se trouvent privées des deux, car lors de la construction du réseau fibre en zone rurale, il s'écoule énormément de temps entre le moment où l'on fait la mise à disposition du PM et le moment où la prise est délivrée et rendue raccordable. Cela peut poser des problèmes notamment dans les zones rurales où il y a peu de 4 G.

Prenons en considération les deux sujets : le fait de ne plus alimenter et le fait de retirer. Pour déconditionner sans difficulté, nous avons choisi avec Orange cette petite commune de 1400 habitants aux environs de Rostrenen, qui possède 1200 lignes construites, soit 100 %. En effet, moins d'une quinzaine de lignes n'ont pas été déployées, non pas pour des raisons financières, car chez Mégalis

nous ne sommes jamais arrêtés par des raisons financières. Nous pouvons parfois réaliser des prises extrêmement coûteuses, car sur un réseau de 1 300 000 prises, la péréquation régionale et territoriale fonctionne. Les causes de non-raccordement ne sont donc pas financières, mais techniques : absence de convention, élagage non réalisé, etc. Sur une commune de cette ampleur, cela représente moins de 1 % des prises. Nous aurons donc le temps de le traiter de manière lisible pour l'habitant. Lors d'une discussion avec la Direction régionale d'Orange Bretagne, il a été rappelé que la décision initiale de retirer le cuivre appartenait bien à Orange et qu'il lui appartenait donc de s'accorder avec les opérateurs d'infrastructure fibre pour la mettre en œuvre.

En effet, les élus refusent de contraindre à la vente pour le passage à la fibre. Si toutes les parts de marché ne sont pas acquises lorsque 100 % du réseau aura été construit, la question des derniers abonnés au cuivre devra nécessairement être soulevée, et la bienveillance sera alors de mise. Aujourd'hui, le taux de 52 % de commercialisation et la présence de 3 opérateurs sur cette commune affichent une dynamique prometteuse. Et, si j'en crois les propos tenus Cyril LUNEAU, seul le fil de cuivre se dégrade, pas le réseau.

Ariel GOMEZ

ANTOINE DARODES, PLUSIEURS DÉFIS MAJEURS SE POSENT SUR LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES : LE FINANCEMENT DES RACCORDEMENTS COMPLEXES PRÉCÉDEMMENT ÉVOQUÉ, L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX, LA FIN DU CUIVRE. QUEL EST LE RÔLE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS, EN QUALITÉ DE PARTENAIRE DE TOUT L'ÉCOSYSTÈME EN JEU ?

La Caisse des dépôts a déjà un rôle important dans les réseaux, par la Banque des territoires. La Caisse des dépôts investit déjà plus d'un milliard et demi d'euros dans les infrastructures des services numériques depuis une dizaine d'années. Nous sommes présents dans le capital des sociétés de projet d'une trentaine de réseaux d'initiative publique, soit plus de 10 millions de prises. Aujourd'hui apparaissent

Antoine DARODES



quelques impasses de financements qui se matérialisent chaque jour un peu plus, notamment sur des questions de raccordement et de qualité. Lorsque l'équilibre financier d'une société de projet commence à être fortement perturbé, elle se tourne vers les collectivités. Il est donc urgent de traiter ces problèmes.

Bien que le plan France THD ait apporté une forme de péréquation, le fait que le coût de la fibre soit identique en zones rurales et en zones urbaines pose tout de même un problème. S'il est vrai que nous pratiquons les tarifs les moins élevés de l'ensemble de l'Europe, il est vrai aussi que nous avons des réseaux à bas prix. Le modèle économique choisi est effectivement problématique par rapport à nos ambitions en termes de qualité de raccordement. Comment se projeter pour résoudre ces problèmes ?

Le Génie civil a été le parent pauvre en termes d'investissements ces dernières années. Ces dernières années il faut saluer les milliards investis par les opérateurs dans les réseaux. Mais cela s'est fait notamment au détriment du Génie civil. Aujourd'hui, les infrastructures nécessitent probablement des investissements complémentaires sur deux aspects principaux : les raccordements complexes, qui touchent souvent des problèmes d'absence ou d'inaccessibilité de Génie civil (comme l'emplacement des boîtiers par exemple), et les potentialités des réseaux de fibre, largement supérieures à celles du cuivre qui permettait essentiellement de téléphoner.

Avec les investissements que nous sommes en train de faire sur le numérique, notamment sur la e-santé et le maintien des personnes à domicile, le réseau fibre est vital. Les coupures de réseau, telles que nous les avons connues pour le cuivre, sont inenvisageables dans une réelle perspective de développement des services numériques. Des investissements importants sont donc nécessaires aussi bien pour accroître sensiblement le niveau de sécurisation de la fibre que des réseaux mobiles.

Certes, les infrastructures appartiennent à un opérateur privé, ce qui, d'ailleurs, est une singularité par rapport à l'ensemble des réseaux. Mais la permanence du réseau est aussi un sujet d'intérêt général et de service public. On ne peut pas attendre de l'opérateur qu'il fournisse seul une réponse. Nous devons construire collectivement un plan pour faire face à ces défis qui sont globaux et nécessiteront d'établir préalablement d'un diagnostic sur les raccords complexes qui sera commun à l'opérateur Orange et aux opérateurs de RIP. Il en va de même pour l'enfouissement : tout enfouir n'a pas de sens. Or, Orange est l'opérateur qui a la meilleure connaissance des endroits critiques.

En attente de ce diagnostic, l'estimation de financement oscille entre 2 et 5 milliards. Or, la Caisse des dépôts peut mobiliser l'épargne des Français sur des plans d'investissements de très longs termes. Depuis 200 ans, nous investissons dans des structures pour l'aménagement du territoire. Nous pouvons tirer quelques milliards sur 30 ou 40 ans s'il le faut. Je ne sais pas sous quelles modalités cela pourra se faire pour un réseau privé, mais nous sommes là pour mettre à disposition les ressources qui pourraient être nécessaires.

Pour cela, un plan devra donner de la visibilité sur les 10 années à venir, ainsi que s'articuler avec le déconditionnement du cuivre.

Les réseaux électriques sont aussi en cours d'enfouissement massif : comment peut-on accélérer ce processus grâce à un plan d'enfouissement des réseaux Télécoms ? Enfin, un plan est nécessaire pour envisager un équilibre entre les collectivités bien dotées, et celles qui ont beaucoup de pleine terre et en sont réduites à gérer seules. France Télécom — Orange mettait à disposition son Génie civil dans les mêmes conditions et au même prix, quelle que soit la zone. Un plan national est donc nécessaire pour garantir cette péréquation naturelle qui se fait aujourd'hui par le secteur, mais qui pourrait avoir besoin à l'avenir d'être alimentée par un fonds de mutualisation.

Ariel GOMEZ

QUELLE FORME PRENDRAIT CE FONDS DE MUTUALISATION ? ALIMENTERAIT-IL UN VÉHICULE QUI POSSEDE UN RÉSEAU NATIONAL, NEUTRE ET UNIQUE ET PERMETTRAIT UNE PÉRÉQUATION TRÈS LARGE DES INVESTISSEMENTS ?

Antoine DARODES

La question de la mutualisation ne se pose pas dans la mesure où le mécanisme de péréquation est rendu possible par la contribution des opérateurs qui la répercutent sur leur prix de détail. Le secteur des Télécoms est capable de financer des investissements sans se tourner vers les subventions de l'État et des collectivités territoriales.

Ariel GOMEZ

RÉGIS BANQUET, VOUS QUI ÊTES PARTISAN D'UN MODÈLE DANS LEQUEL LES COLLECTIVITÉS POSSÈDENT LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES QU'ELLES EXPLOITENT, COMMENT RÉAGISSEZ-VOUS À CELA ? EST-CE QUE LE DÉSENGAGEMENT D'ORANGE DANS LE CUIVRE POURRAIT ÊTRE UNE CHARNIÈRE POUR PASSER VERS CE TYPE DE MODÈLE ?

Régis BANQUET

Je considère en effet qu'il est plus facile de régler les problèmes lorsqu'on est l'unique propriétaire d'un bien, que lorsqu'il faut gérer avec des partenaires. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur l'abandon du cuivre par Orange et l'abandon du déploiement universel de l'infrastructure numérique de la fibre. Afin de ne pas désorganiser la filière, nous devons anticiper les questions suivantes : qui et comment sera financé le service universel de la fibre ? Quelle complémentarité trouver entre les opérateurs d'infrastructures et les opérateurs commerciaux ? Si aucune stratégie n'est adoptée au niveau national, la gestion des ouvrages et la maintenance du réseau terminal courent le risque d'être laissées en déshérence. Du point de vue de la FNCCR, je suis favorable à la mise en place de ce fonds de péréquation. Par rapport à l'éventuel abandon d'Orange dans le déploiement du service universel, comment les acteurs locaux peuvent-ils s'organiser pour répondre aux besoins locaux des entreprises, notamment en matière de pré-fibrage obligatoire des futurs lotissements ? Dans les zones RIP, Orange se désengage des zones d'activité. En collaboration avec un opérateur de la Caisse des dépôts pour pré-fibrer ces zones d'activité, nous échangeons avec Orange pour organiser ce réseau. Au niveau local nous mettons en place une prestation de service pour fibrer les lotissements — au moins dans les zones RIP où Orange risque de ne plus le faire — de façon à ce que tout le monde ait accès aux services que le numérique peut apporter.

Ariel GOMEZ

Je précise que vous parlez au nom du SYADEN, n'est-ce pas ?

Régis BANQUET

Oui. Au niveau local, c'est le SYADEN qui a choisi cette option de manière à ce que la connexion fibre ne soit pas retardée de plusieurs années dans des lotissements actuellement en construction. Il faudra ensuite se poser la question de savoir qui, d'Orange ou des acteurs locaux, mettra en place ce service universel en zone AMII.

Ce sont des questions nécessaires à la visibilité des services dont nos concitoyens ont besoin. Au niveau local, nous avons pris la décision y a plusieurs années, d'être propriétaires de tous les réseaux que nous enfouissons. Le Syndicat départemental prend également en charge l'enfouissement du réseau télécom et en devient propriétaire. Ainsi l'enfouissement, mais aussi la maintenance et la gestion du réseau sont sous la responsabilité d'un seul acteur. Bien qu'étant naturellement en relation avec Orange, les collectivités deviennent alors de véritables acteurs du service universel fibre.

Ariel GOMEZ

Merci pour ces précisions. Un plan résilience des réseaux, porté entre autres par Infranum, suppose l'enfouissement d'une partie des lignes qui ont été déployées, avec un coût estimé pour le moment aux alentours de 10 milliards d'euros. Comment peut-on faire pour mettre en œuvre cette résilience ?

ZACHARIA ALAHYANE : VOUS ME DISIEZ QU'À SAINT-MARTIN, EN DÉCEMBRE 2021 APRÈS LA TEMPÊTE IRMA QUI A RAVAGÉ L'ÎLE, L'ANCT AVAIT CONTRIBUÉ À FAIRE ÉMERGER UNE SOCIÉTÉ AD HOC POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU.

Zacharia ALAHYANE

Pas tout à fait, mais je vous en prie, poursuivez.

Ariel GOMEZ

PEUT-ON IMAGINER UNE MÉCANIQUE SIMILAIRE, UN NOUVEAU VÉHICULE QUI PORTE CE TYPE D'INITIATIVES ?

Zacharia ALAHYANE

À Saint-Martin en effet, la tempête Irma a mis à terre l'ensemble du réseau aérien. Il fallait tout reconstruire. Les acteurs locaux y ont vu l'opportunité de reconstruire en enfouissant. C'est la Banque des territoires qui a pris l'initiative de créer un véhicule qui permettait de réunir l'ensemble des acteurs autour de ce projet. Effectivement, l'ANCT a contribué financièrement à cette initiative qu'elle estimait utile à l'amélioration du réseau.

Toutefois, la spécificité de Saint-Martin, petit territoire soumis à des aléas climatiques violents, ne permet peut-être pas d'étendre ce modèle à l'ensemble du territoire.

Zacharia ALAHYANE

En effet, la Gironde a justement mené une réflexion sur ces questions-là, en raison de l'incendie de l'été 2022 qui a détruit tout le réseau aérien.

De la salle

Mais ce qui est enterré fond également, au cours d'un incendie.

Zacharia ALAHYANE

Non, pas nécessairement. D'après Gironde Numérique, ce qui était enterré a résisté. Mais pour revenir à la question, la réflexion sur l'enfouissement s'inscrit dans l'exercice plus global qu'est la résilience. La résilience touche un certain nombre de sujets tels que l'architecture du réseau ou la cybersécurité qui sont devenus l'objet d'une réflexion collective : Infranum commence à mener certains travaux avec la Banque des territoires, me semble-t-il, et nous nous y intéressons également.

Encore faut-il rappeler que le déploiement du réseau correspond à notre premier objectif politique de généralisation de la fibre pour 2025. J'ai pointé de nombreux sujets sans y avoir apporté de réflexion définitive, car l'État, est en train de mûrir une réflexion, n'est pas encore capable de proposer un plan structuré. L'ANCT est particulièrement sensible à ce sujet.

Ariel GOMEZ

Il est temps de céder la parole aux participants.

Cyril LUNEAU

Je souhaiterais répondre rapidement aux questions qui ont été posées à Orange. En premier lieu, rappelons qu'Orange n'abandonne pas le Service universel. Au contraire, Orange continue à le fournir sans y être obligé, car il n'est plus d'actualité depuis maintenant plus d'un an, et nous aimerions connaître les modalités du prochain. En effet, Régis BLANQUET, le cas des infrastructures nécessaires au raccordement de droit des personnes ne fait pas référence au même Service universel auquel pense le gouvernement. Seul le FAI est capable d'apporter ce service-là. En outre, les enfouissements et la résilience des réseaux qui sont entamés aujourd'hui ne subiront pas de modifications. Ce qui a été prévu en aérien se fera en aérien. S'il fallait tout changer, il faudrait arrêter les contrats passés avec les sous-traitants, revoir le financement, etc. L'engagement donné du point de vue national étant de déployer le plus vite possible, nous ne changerons pas les contrats de cette manière. Je rappelle que nous sommes le pays qui investit le plus et dont le tarif est le moins cher.

Comme l'a dit Antoine DARAUDES, il sera nécessaire de rééquilibrer cela.

Enfin, je rappelle l'importance de mutualiser le diagnostic avant de mutualiser la solution que l'on souhaite apporter. Dès lors que l'on réalise beaucoup de travaux, il y a des incidents. Pour qu'un réseau soit stable, il faut ne jamais y toucher. Aucune solution pérenne ne peut être envisagée si l'on n'a pas préalablement pris conscience de tout cela. En tant qu'opérateur, nous garantissons des interventions de sécurisation et d'enfouissement de réseau qui sont priorités en fonction des difficultés.

Ariel GOMEZ

C'EST BIEN NOTÉ. LA PAROLE EST DONNÉE AUX INTERVENANTS. JE VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR VOUS PRÉSENTER LORS DE VOTRE PRISE DE PAROLE.

Daniel DAVID



Je suis maire d'une commune de 4 000 habitants en Sud Vendée. Je voudrais parler de la sécurisation des réseaux. Au mois de juin, un camion a renversé un poteau. Le câble gisant au milieu de la route, les pompiers se sont enquis de la marche à suivre auprès d'Orange, qui a ordonné de couper le câble de cuivre. 7 000 accès à internet (entreprises, grandes surfaces, médecins, particuliers) ont été coupés un samedi matin. L'intervention n'a débuté que lundi après-midi, et le réseau qui avait été coupé délibérément n'a été réparé que le mercredi après-midi. 4 jours et demi sans internet, c'est un exemple sans doute parmi d'autres. De telles coupures sont difficilement envisageables, à l'heure où nous dépendons totalement d'internet. Il aurait sans doute été préférable de faire le choix de dévier la circulation. L'absence d'astreintes pour les réparations du réseau le week-end est-elle normale ?

Cyril LUNEAU

Non, ce n'est pas normal. Je ne saurais pas répondre à la question concernant cette commune en particulier. Nous avons été saisis par le Député sur ce point, et nous engageons à analyser la situation.

La décision qui a été prise de couper le câble n'avait en effet aucun sens.

Serge BORDENAVE,

Directeur du Territoire d'énergies Pyrénées atlantiques

L'opérateur qui déploie dans notre département le fait de façon « low cost » comme l'a dit Monsieur DARAUDES, et à la hussarde sur les supports de distribution électriques le réseau fibre. Cela signifie que ce réseau n'est ni répertorié, ni autorisé, et installé au mépris de toutes les règles techniques. Lorsque le réseau s'écroulera, lors d'une tempête qui ne manquera pas de survenir, à qui incombera la responsabilité de sécuriser le réseau ?

Cyril LUNEAU

Comme l'a expliqué Olivier FONTANIE, certains acteurs utilisent les appuis aériens de manière désordonnée. Ils le font également sur les appuis aériens d'Orange. Pour répondre à votre question, c'est le délégant qui est responsable des actions de son délégataire.

Pascal BOURDILLON

Je suis directeur de Berry Numérique. Je m'étonne que l'on parle de résilience sans parler du mode STOCK. Selon Zacharia ALAHYANE, cela ne représenterait que 2 % des problèmes. Or, sur le terrain, plus de 80 % des modes stocks ne sont pas conformes. Les défauts sont variés : il peut s'agir d'un câble Orange 1FO qui n'est pas à sa place, ou bien d'un câble qui est accroché sur un câble électrique, ou d'un câble sans étiquette, ou bien d'un câble qui n'est pas dénudé correctement, ou bien encore qui n'est pas sur la bonne route optique.

Ces raccordements non conformes induisent dans le temps des pannes à répétition. La 1^{re} action de la résilience, qui ne coûte rien, est de changer drastiquement ou d'interdire ce mode stock. Or aujourd'hui on ne traite pas ce sujet, pour une raison qui est très simple : les 4 opérateurs se font payer un raccordement en aérien par les acteurs publics ou par les sociétés de projet, entre 350 et 400 euros, qui payent un installateur 200 euros, qui à son tour rémunère 70 euros un autoentrepreneur. Tant que cela n'aura pas été réglé, il est illusoire de parler de résilience. Je vous invite à venir constater ce taux de 80 % sur le terrain si vous en doutez.

Ariel GOMEZ

C'était plus un commentaire qu'une question.



François LACOMBE

Je m'interroge sur l'absence de cartographie publique des infrastructures Télécom. Il me semble difficile de mutualiser les infrastructures en évitant des doublons sans avoir une cartographie publique. Pouvez-vous nous expliquer ce point ?

Zacharia ALAHYANE

L'élément de réponse que je peux apporter se nomme GRACE THD. Il s'agit d'une base de données qui constitue le vocabulaire commun des acheteurs. Sans elle, nous ne pourrions rien faire.

Je ne sais pas si les données sont rendues publiques. Je pense qu'elles appartiennent aux collectivités, non pas aux propriétaires des réseaux. Nous, l'État, avons souhaité que cet outil existe. Chaque collectivité doit s'assurer qu'elle dispose de tous les éléments GRACE THD. Le versement des financements de l'État est conditionné par l'obligation de fournir toutes les données. Pour le reste, je laisserai les collectivités en parler, car ce n'est pas public.

De la salle

Il est parfois préférable que toutes les données de réseau ne soient pas publiques.

Gilbert BONDEAU

Président du SIDEC du Jura

Ma question, qui concerne les supports utilisés par certains opérateurs pour le déploiement de la fibre, s'adresse à Enedis et Orange. Des poteaux en ciment se

trouvent disqualifiés lorsqu'un 3e câble vient s'implanter dessus avec un léger angle. Pourtant, j'ai pu voir des poteaux d'Orange portant 7 ou 8 câbles sans que cela ne pose aucun problème. Il faudrait peut-être se mettre d'accord sur les logiciels de calcul de charges parce qu'on me certifie qu'un poteau qui fait 10 cm de diamètre supportant 7 ou 8 câbles est qualifié, alors qu'un poteau ferrailé, lui, est disqualifié au-delà de 3 câbles. Je pense qu'il y a un problème de rapprochement entre les logiciels des opérateurs.

Olivier FONTANIE

Je vais répondre pour Enedis. Les poteaux supports qu'exploite Enedis sont soumis à une réglementation de tenue mécanique appelée « l'arrêté technique » qui a évolué d'année en année. On parle notamment de résilience pour tenir compte des expériences des aléas climatiques. Pour simplifier, les supports sont calculés selon une certaine vitesse de vent. Quand on ajoute des câbles, quels qu'ils soient, on se doit de vérifier que le support répond toujours à la tenue mécanique attendue. Cela fait partie des trois fondamentaux sur lesquels on ne peut pas transiger. En revanche, le dernier arrêté, qui apporte des éléments d'assouplissement a décidé que l'on pouvait s'abstenir du calcul quand il n'est pas nécessaire pour s'assurer que ça tient. Mais si le calcul est nécessaire, alors c'est le calcul qui détermine de la marche à suivre. Dans le travail que l'on réalise avec les AODE et les opérateurs, on essaie toujours de simplifier.

On s'est rendu compte que dans un certain nombre de cas – on a mis à disposition certains systèmes d'information pour accélérer, car ce sont des outils simplificateurs – quand on fait un calcul simplifié, il faut forcément couvrir par le dessus. Dans le calcul simplifié, montre que le support ne passerait pas, mais en allant sur place on vérifie, on refait le calcul à la main avec les paramètres précis, et finalement c'est validé. Cela n'est pas anecdotique, mais concerne plusieurs dizaines de pour cent de supports considérés comme KO par erreur. Le problème c'est que les opérateurs pressés utilisent le support commun pour aller plus vite et préfèrent chercher d'autres solutions plutôt que d'avoir à refaire le calcul.

Cyril LUNEAU

L'accessibilité des poteaux Orange n'est pas le sujet le plus criant, car le volume de production de poteaux a été important, ainsi que le pilotage de la distribution et de la mise à disposition.

Stéphane CAPECCHI

Directeur du STE 04

Je voulais m'associer au constat qui a été fait dans les Pyrénées-Atlantiques. Peut-être avons-nous le même opérateur ? Nous avons en effet constaté des manœuvres dilatoires et incorrectes menées auprès d'Enedis : dans une commune, des déploiements ont été réalisés massivement, et 1300 demandes ont envoyées a posteriori et simultanément à Enedis pour régulariser.

Au-delà des difficultés, le STE 04 adopte la même pratique que le SYADEN : nous enfouissons régulièrement. Nous souhaitons proposer à Orange de changer l'option nationale, et de passer ainsi de B en A et garder les deux. Notre opérateur refuse d'accepter la proposition au prix que nous offrons. Je souhaiterais que la FNCCR établisse une base de prix nationale qui pourrait être opposée aux opérateurs. Le prix que nous avons proposé est lié à un calcul économique et nous ne comprenons pas pourquoi il a été accepté de l'autre côté de la frontière départementale, et refusé chez nous. Peut-être est-ce en raison des calculs économiques liés aux enfouissements que nous faisons ? Bien qu'au niveau national, ce qui est lancé est lancé comme l'a dit Monsieur LUNEAU, il n'en reste pas moins que les collectivités sont en droit d'enfouir si elles le souhaitent. Je ne sais pas si cela concerne beaucoup de départements, mais il est regrettable que, malgré la volonté des acteurs locaux d'ouvrir l'ensemble de la chaîne à tout le monde, la simple question du prix, en étant refusée, pose une difficulté concrète.

Ariel GOMEZ

C'était plus un commentaire qu'une question. Nous allons prendre une dernière question.

Claude BOISSON

Je suis le maire de Chauray, une ville de 7500 habitants dans les Deux-Sèvres, où le déploiement de la fibre, qui a été réalisé par Orange, est pratiquement terminé. Cela fonctionne aujourd'hui, et nous nous en félicitons. En revanche, la méthode de travail est critiquable.

En effet, au cours des deux dernières années j'ai consacré beaucoup de temps à courir après les sous-traitants d'Orange, les sous-traitants des sous-traitants, voire le sous-traitant du sous-traitant du sous-traitant. L'entreprise a compris qu'il était bien plus rentable de planter des poteaux en fibre très rapidement, plutôt que de quêrir les calculs auprès du gestionnaire de réseau local pour essayer d'utiliser un support mutualisé.

Il est même arrivé que les habitants stoppent in extremis la foreuse qui était en train d'abattre le réseau d'assainissement. Je ne m'attarderai pas sur les trottoirs brisés et autres dégâts. J'ai été particulièrement attristé par l'absence du délégué régional d'Orange, qui ne répondait très rarement à mes appels. Les entreprises ont travaillé sans aucun contrôle. Il m'a fallu faire vérifier une implantation de support sur une rue : étonné que l'on ne puisse pas utiliser les supports communs pour accrocher la fibre sur ces poteaux, j'ai demandé à prendre connaissance de la feuille de calcul. Il s'est avéré que cette feuille de calcul avait été truquée et validée par le gestionnaire d'un autre réseau. Cela témoigne de la manipulation des chiffres. Je m'interroge sur la reprise des réseaux en propre par la commune, et suis attristé de voir qu'Orange n'est pas plus sérieux que cela dans le contrôle des travaux effectués et dans la relation avec ses clients, a fortiori avec ses élus.

Ariel GOMEZ

Merci de cette réaction, qui appelle peut-être une réponse.

Cyril LUNEAU

Je n'ai pas compris dans quel endroit cela s'est déroulé.

Claude BOISSON

Dans les Deux-Sèvres.

Cyril LUNEAU

Heureusement que votre expérience vécue n'est pas partagée par le plus grand nombre.

Ariel GOMEZ

Mesdames et Messieurs, merci de votre participation. Je vous invite à poser toutes les questions que nous n'aurions pas eu le temps de traiter directement aux intervenants.

Crédit photos : Mireille BONNIN, Conseillère technique infrastructures numériques de la FNCCR



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

38^e Congrès FNCCR

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022
RENNES - BRETAGNE